

**RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2018
VERBALISANT LE PROLONGEMENT
DES RUES DES MARGUERITES ET DES PENSÉES
SITUÉES SUR LES LOTS 5 254 795 ET 6 016 172**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est portée acquéreur des lots 5 254 795 et 6 016 172;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la conformité des rues à verbaliser avec les normes établies à ces fins;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance du 11 décembre 2017;

ATTENDU QU' un projet de règlement a dûment été présenté à la séance du 11 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 05-2018, tel que déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les rues situées sur les lots 5 254 795 et 6 016 172, et plus amplement, sont décrites comme suit :

- Rue des Pensées : rue étant située sur le lot 6 016 172 étant le prolongement de la rue des Pensées de direction nord/sud d'une distance approximative de 170 mètres;
- Rue des Marguerites : rue étant située le lot 5 254 795 et étant le prolongement de la rue des Marguerites de direction est/ouest situé entre la rue des Pensées et des Anémones d'une distance approximative de 240 mètres.

Ces rues sont par les présentes verbalisées et le conseil municipal déclare ces rues ouvertes au public.

ARTICLE 3

L'entretien et la réparation de ces rues seront aux frais et à la charge de tous les contribuables de la Municipalité, toutefois, le cautionnement d'entretien faisant parti du protocole d'entente pour la réalisation des travaux et signé en date du 17 octobre 2017 entre la municipalité et le promoteur, s'applique tel que défini dans ledit protocole.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2018
VERBALISANT LE PROLONGEMENT
DES RUES DES MARGUERITES ET DES PENSÉES
SITUÉES SUR LES LOTS 5 254 795 ET 6 016 172**

Hugues Jacob,
Directeur général

Maurice Plouffe,
Maire

Avis de motion : 11 décembre 2017
Présentation du projet de règlement : 11 décembre 2017
Adoption du règlement : 8 janvier 2018
Avis public d'entrée en vigueur : 9 janvier 2018